La Lettre européenne des Ardennes



N° 24 - Janvier 2022

Cinq ans intenses et bénéfiques

Pendant les six premiers mois de l'année 2022, la France animera les travaux du Conseil européen (lire page 6). En préambule, il est intéressant de relire le discours sur l'Europe prononcé en janvier 2017 par Emmanuel Macron (alors seulement candidat) à l'Université Humboldt de Berlin (texte en anglais).

Cinq piliers à consolider y sont identifiés : défense, union monétaire, politique commerciale, développement durable, numérique. Sa conclusion sur la restauration de la confiance réciproque y annonce une nouvelle dynamique de la construction européenne.

En septembre 2017, <u>le discours de la Sorbonne</u> "Initiative pour une Europe souveraine, unie et <u>démocratique"</u> du Président Macron (cette fois élu) fixe des objectifs concrets.

Et en 2018, <u>la déclaration commune de Meseberg</u> <u>de la Chancelière allemande et du Président</u> <u>français</u>, formule un véritable plan commun d'action (réforme de la zone euro, migration et asile, fiscalité, etc.).

En 2019, après des élections qui ont modifié les équilibres politiques au sein du Parlement européen, <u>le discours de la nouvelle Présidente de la</u> <u>Commission européenne devant le Parlement européen</u> expose un plan ambitieux avec, en particulier, le Pacte vert pour une transition juste et inclusive.

Puis en mai 2020, en pleine période de pandémie de covid-19, <u>l'initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise sanitaire</u> promeut le principe d'un emprunt commun.

Pour ne citer que quelques étapes majeures.

Ces moments d'expression d'une grande ambition européenne ne sont pas des discours creux comme l'ont prétendu les habituels détracteurs et les incrédules. Les actions sont là, les résultats aussi.

Il suffit de suivre régulièrement les comptes rendus des multiples travaux de la Commission européenne, du Parlement et du Conseil, (sans oublier la Banque centrale européenne (BCE), etc.) pour se rendre à l'évidence : l'Union européenne, c'est-à-dire l'union des 27 États qui la composent, se renforce chaque jour, au bénéfice de l'ensemble des populations, particulièrement les plus fragiles.

Gageons que les six prochains mois européens seront tout aussi intenses et bénéfiques. "L'Union fait la force" n'a jamais été autant d'actualité.

Retrouver des précédents numéros de <u>La Lettre européenne des Ardennes</u>

Numéro spécial (mai 2019) L'Union européenne, comment ça marche. Combien ça coûte, qui paie et pour quoi faire. Les pouvoirs des citoyens au sein de l'UE

N° 14 - Mai 2020 L'ECDC. Covid-19, riposte collective et solidaire. Irrigation agricole. Régions ultrapériphériques. Afrique, Task Force Takuba. Renseignement. Numérisation et fret.

N° 15 – Juillet 2020 Postcovid-19 : santé et économie. Wifi gratuit. Étiquetage des pneus. Gaia-X. Contre "l'argent sale". Voyager en UE.

N°16 - Septembre 2020 Les leçons de la crise. Actions sanitaires préventives. Relance économique. Déchets par temps de crise. Universités européennes. Système de paiement EPI. Mégaprojets de transport. Démographie de l'UE. Défense (suite).

N°17 - Novembre 2020 Discours sur l'état de l'Union. Programme pour 2021. Ressources propres. Plan de relance. Matières premières rares. Tunnels ferroviaires. Soutien à la culture. Pacte migration et asile. Petits satellites. Escadron franco-allemand. Bien-être animal.

N° 18 - Janvier 2021 Budget et plan de relance. L'Europe de la santé. Masques "régionaux" et UE. Mobilisation climat. Balkans. Investissements étrangers. Inclusion des Roms. Produits chimiques. Réfugiés en Turquie. Présidences tournantes du Conseil.

N° 19 - Mars 2021 L'Union fait la force. Vaccination anti-covid dans l'UE. Lutte antiterroriste-Europol. Espace numérique européen. Matériel médical RescUE. Aide humanitaire. Présidence portugaise. Margrethe Vestager. Thierry Breton.

N° 20 - Mai 2021 Pacte vert. Déplacements en Europe. Réadmissions de migrants par les pays tiers. Vaccins anti-covid (suite). Mécanisme européen d'interconnexion et année du rail. Frans Timmermans. N° 21 - Juillet 2021 La PAC 2023-2027. Le sommet social de Porto. La fiscalité mondiale. Covid-19 actualités. Observation de la terre. La blue card. Plan de relance post-covid. Interconnexion électrique Norgève-Allemagne. La médiatrice européenne.

N° 22 - Septembre 2021 Pacte vert. La défense de l'état de droit. La Stratégie industrielle de l'Union. L'Europe de la défense. Incendies et inondations. Accord fiscalité à l'OCDE. JO de Tokyo. Présidence slovène. Viceprésidents en charge des valeurs européennes. N° 23 - Novembre 2021 Afghanistan. Conférence sur l'avenir de l'Europe. Discours 2021 sur l'état de l'Union. Vaccination anti-covid. Contrôle du commerce extérieur de l'UE. Les "Initiatives citoyennes européennes". Mobilité des apprentis. Laura Codruța Kövesi.

L'Europe verte

Concrétisation du Pacte vert (suite)



Dans La Lettre N° 22 (septembre 2021, pages 2 et 3) nous avons rapporté l'accélération de la mise en œuvre du Pacte vert (alias Green deal). Il nous faut y revenir largement dans ce numéro tant les actions européennes contre le dérèglement climatique et de l'environnement se multiplient.

Pas assez, pas assez vite, continuent à dire les plus impatients, et nous souhaiterions tous bien sûr aller plus vite et plus fort encore. Mais que d'avancées concrètes! Prenons-en déjà connaissance.

Première émission d'obligations vertes.



La Commission européenne a lancé avec succès, le 12 octobre 2021, <u>la première</u> <u>émission d'obligations</u> <u>vertes</u>, pour un mon-

tant de 12 milliards d'euros, dans le cadre du plan de relance post-covid Next generation EU (lire à propos de ce plan *La Lettre* N° 16 - septembre 2020, pages 3 et 4).

Un début prometteur pour le programme européen d'obligations vertes dont le montant prévu est de 250 milliards d'ici 2026, faisant, à ce jour, de l'Union européenne le plus grand émetteur d'obligations vertes du monde.

Grâce à ces émissions, les montants levés serviront à financer exclusivement des dépenses vertes et durables, au titre de la "Facilité pour la reprise et la résilience" (instrument financier du plan de relance). Deux exemples parmi les investissements admissibles au titre des plans de relance nationaux déjà approuvés par la Commission: une plateforme de recherche pour la transition énergétique en Belgique; la construction d'éoliennes terrestres en Lituanie.

Pour mémoire, au moins 37% de l'enveloppe totale

de chaque plan national de relance doit être consacré à la transition verte.

Pour en savoir plus sur la manière dont l'Union européenne finance l'ensemble du plan de relance Next generation EU (en anglais) par une stratégie financière diversifiée, notamment au moyen d'obligations vertes, il est intéressant se reporter aux <u>Questions-</u> <u>Réponses</u> sur le sujet mises en ligne par la Commission en septembre 2021.

À noter que par ailleurs, concernant le financement durable, la Commission européenne a adopté le 27 octobre 2021 <u>de nouvelles règles pour renforcer la résilience des banques de l'UE</u>, notamment aux risques environnementaux. Ceci afin que les banques intègrent des considérations de durabilité et puissent soutenir la transition écologique (tests de résistance climatique, évaluation des risques, contrôles prudentiels périodiques, etc.).

Décarbonation de l'économie euro-

péenne. Au titre du Fonds européen pour l'innova-



tion, la Commission européenne a annoncé le 16 novembre 2021, <u>un investissement de 1,1 milliard d'euros dans 7 projets innovants</u>: pour des technologies

de pointe pour des secteurs grands consommateurs d'énergie ; pour le développement de l'hydrogène ; pour les énergies renouvelables ; pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Sélectionnés lors d'un premier appel à projets, ils seront suivis par d'autres issus d'un deuxième appel en cours jusqu'au 3 mars 2022.

Quelques exemples des projets sélectionnés : fabrication de cellules photovoltaïques innovantes à haute performance (Italie) ; production d'hydrogène propre grâce à des énergies renouvelables et au captage du CO2 (Finlande) ; captage des émissions d'une cimenterie et stockage du CO2 dans du béton et dans une couche géologique (France) ; etc.

Substances chimiques les plus nocives.



Le 28 octobre 2021, la Commission a proposé <u>une modification des annexes du Règlement sur les polluants organiques persistants</u> (POP).

Il s'agit des substances chimiques identifiées au plan international comme particulièrement

dangereuses pour l'environnement et pour la santé (tels que dioxines, pesticides, chlordécone, etc.), car restant très longtemps dans les déchets qui en contiennent, et s'accumulant dans la chaîne alimentaire.

Le règlement de 2004 sur les POP permet d'en interdire, mais il oblige aussi à gérer les déchets qui en contiennent en réduisant leurs émissions dans l'air, l'eau et le sol, l'objectif ultime étant d'éliminer ces émissions. En cas de dépassement des limites fixées dans les déchets, ces derniers doivent être détruits ou irréversiblement transformés.

La proposition actuelle est d'introduire des limites à respecter dans les déchets contenant : de l'acide perfluorooctanoïque et ses dérivés (utilisés dans les textiles imperméables et mousses anti-incendie) ; du dicofol (un pesticide autrefois utilisé dans l'agriculture et encore présent dans des déchets) ; du pentachlorophénol (utilisé comme traitement des bois et des textiles). Il s'agit aussi de durcir les limites maximales pour 5 autres groupes de polluants présents dans des déchets.

La réglementation avance lentement dans ce domaine tant les substances concernées sont, ou ont été, largement employées. Mais depuis la mise en application du règlement de 2004, elle avance, à coup d'interdictions (chlordane, hexachlorobenzène, chlordécone, etc.) et de contraintes sur le traitement des déchets, comme dans les cas ci-dessus.

Un travail de longue haleine à poursuivre avec énergie et pugnacité.

Lutte contre la déforestation dite "importée". Le 17 novembre 2021, la Commission a



proposé un règlement pour enrayer la déforestation et la dégradation des forêts imputables à l'UE. Ce texte, ardemment demandé par le Parlement européen vise à garantir aux Européens

que <u>ce qu'ils consomment ne contribue pas à la déforestation mondiale</u>.

Le processus de déforestation et de dégradation des forêts dans le monde est principalement lié à l'expansion agricole pour la production de matières de base tels que : soja, bœuf, huile de palme, bois, cacao, café, etc. Le projet de règlement fixe les règles d'une diligence obligatoire pour les entreprises qui veulent mettre sur le marché de l'UE des produits ou objets contenant ces matières de base.

L'objectif est de n'autoriser sur le marché de l'Union que des produits et objets sans lien avec la déforestation.

Un tel règlement (communément appelé règlement "zéro déforestation") bénéficiera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la protection de la biodiversité, et aura des retombées positives sur les populations locales vivant dans les écosystèmes

forestiers.

La consultation publique lancée par la Commission sur cette proposition réglementaire a recueilli 1,2 million de réponses, massivement favorables, et l'Eurobaromètre montre l'attachement des Européens aux questions environnementales. Le règlement zéro déforestation devrait donc être adopté sans trop de retard, même si on s'attend aux fortes réticences de certains lobbies.

Encadrement plus strict des transferts de déchets. Toujours le 17 novembre 2021, <u>une</u>



proposition de révision du règlement sur les transferts de déchets a été lancée.

Principaux objectifs: limitations des

exportations de déchets (dans et hors de l'OCDE) en fonction de la capacité du pays importateur à les gérer durablement ; facilitation de la réintégration des transferts de déchets dans l'économie circulaire ; lutte contre les trafics de déchets (les trafics portent aujourd'hui, selon la Commission sur environ 30% des transferts).

Il est prévu que l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) puisse soutenir les États membres dans les enquêtes transnationales sur le trafic de déchets, et que les sanctions administratives soient renforcées pour toute infraction à la réglementation.

Matières premières critiques. Nous avons



présenté dans La Lettre N° 17 (novembre 2020, page 5) le plan d'action de la Commission européenne pour la résilience de l'Union relative aux ma-

tières premières dites "critiques".

Il s'agit des matières premières particulièrement nécessaires à notre écosystème industriel (tungstène, lithium, cobalt, etc.), et à utiliser avec parcimonie tant la ressource risque de se raréfier.

Le 24 novembre 2021, l<u>e Parlement européen a appelé, sur ce sujet, à plus d'approvisionnement dans l'Union et à plus de recyclage</u>, pour garantir un approvisionnement durable et autonome en matériaux nécessaires aux technologies clés actuelles.

Les principales pistes envisagées par les députés sont les suivantes : plus de prospection minière dans l'UE (sans abaisser les normes environnementales et sociales) ; diversification des sources ; recherche d'alternatives durables ; amélioration de la collecte et du recyclage (au lieu de l'accumulation domestique et

de l'incinération) ; contrôle strict des exportations de déchets de ces matières ; stockage stratégique.

Si l'on note que le Comité européen des régions (a) s'est également prononcé au printemps 2021 sur l'importance de garantir <u>le futur stock des matières premières critiques de l'Union</u>, et qu'<u>une Alliance européenne pour les matières premières</u> (en anglais) a été créée en septembre 2020, on peut s'attendre à des avancées significatives dans ce domaine.

Les Européens devraient ainsi parvenir à un usage plus durable des matières précieuses et convoitées.

Et aussi. Pour avoir une idée de l'étendue de l'action européenne du moment concernant l'environnement, on peut s'intéresser à d'autres travaux.

En faveur de l'Arctique, on peut lire la résolution du Parlement européen, du 7 octobre 2021, intitulée "L'Arctique: perspectives, problématiques et enjeux de sécurité", ainsi que la communication du Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, du 13 octobre, intitulée "Un engagement renforcé de l'UE en faveur d'une région arctique pacifique, durable et prospère".

Ou encore l'article de Laurent Mayet, à la Une de La Lettre de la Fondation Schuman, du 22 novembre 2021, intitulé "Nouveau cap de l'Union européenne sur l'Arctique", qui montre combien, dans le tournant stratégique et sécuritaire actuel, il convient de lutter dans cette région contre les effets du changement climatique.

En faveur des pays en développement, on peut aussi noter l'approbation par le Conseil de l'Union européenne, le 29 octobre 2021, d'une enveloppe de 23,4 milliards d'euros destinée à aider ces pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, et à s'adapter aux effets du changement climatique.

Dans le but de réduire les émissions de méthane, on note que, le 2 novembre 2021, pendant la COP de Glasgow, <u>l'Union européenne</u>, <u>les États-Unis et de plus de 100 pays</u> (représentant 70% de l'économie mondiale) se sont engagés à réduire leurs émissions de méthane, pour contribuer à la limitation du réchauffement climatique.

Aujourd'hui, il devient difficile de recenser toutes les initiatives européennes en faveur de l'environnement et de la lutte contre le dérèglement climatique. On ne peut que se réjouir de ce foisonnement.

L'Europe diplomatique

Les ambassadeurs de l'Union européenne



Dans La Lettre, nous avons présenté les principales personnalités qui représentent, à divers titres, l'Union européenne dans le monde : le Président du Conseil européen Charles Michel et le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Josep Borrell dans le N° 15 (juillet 2020, page 4), la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen dans le N° 17 (novembre 2020, page 1).

Nous avons également rapporté l'action internationale de l'Union en matière de coopération civile et militaire, d'environnement, de commerce, etc. Mais nous n'avons pas encore présenté l'action diplomatique qu'elle mène grâce aux "ambassadeurs de l'Union européenne". Qui sont-ils donc et quelle est leur mission?

Les chefs des représentations diplomatiques de l'UE. Un récent article de Pierre Mayaudon (ambassadeur de l'UE) et Isabelle Marchais (chercheuse à l'Institut Jacques Delors), paru à la Une de La Lettre de la Fondation Schuman du 8 novembre 2021 sous le titre "Globalement l'Union européenne est perçue comme un acteur important" donne envie d'en savoir plus sur ces ambassadeurs.

C'est depuis le Traité de Lisbonne (applicable en 2009) que l'Union a créé <u>un véritable service de représentation diplomatique cohabitant avec ceux des États membres</u> (article 221 du Traité sur le fonctionnement de l'UE). Les ambassadeurs de l'UE sont les chefs des représentations diplomatiques de l'UE

a- Le Comité européen des régions (CdR) est un organe consultatif de l'Union européenne composé de représentants élus aux niveaux local et régional dans les 27 États membres. Consulté par les trois principales institutions européennes (Commission, Parlement et Conseil), il donne ses avis sur les textes européens législatifs et réglementaires en préparation. Il constitue un lien majeur entre les institutions de l'Union et les territoires. <u>Une visite de son site internet</u> montre l'étendue des activités du CdR.

(alias délégations de l'UE) présentes auprès des pays tiers et des instances internationales. Leurs fonctions sont de nature à la fois politique, administrative, économique, culturelle, etc.

Ils sont placés sous l'autorité du Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au sein du Service européen pour l'action extérieure (SEAE ou EEAS pour European external action service ; lire dans *La Lettre* N° 16 - septembre 2020, page 1).

Ils sont nommés par le Haut représentant, après avoir été entendus par la Commission des affaires étrangères du Parlement européen. Et, avant de partir en mission, ils reçoivent leurs lettres de créance du Président du Conseil et de la Présidente de la Commission européenne.

De nombreuses missions. La mission principale des délégations de l'UE, actuellement au nombre de 140 (a), consiste à « <u>représenter l'Union et à promouvoir ses valeurs et ses intérêts</u> » dans le pays où elles sont établies.

Elles établissent des relations, des partenariats, avec la société civile et les milieux économiques. Elles informent le grand public, les professionnels, les associations et organismes publics, du rôle de l'UE dans le monde. Elles la rendent plus visible au moyen d'activités culturelles, sociales, environnementales, économiques, etc., financées par le budget de l'UE. Elles analysent l'évolution de la situation politique dans leur pays d'accueil et en rendent compte.

Les délégations travaillent en partenariat avec les ambassades et les consulats des différents États membres de l'Union présents dans le même pays, quand ils existent (b). <u>L'ambassadeur de l'Union préside la réunion des ambassadeurs des États membres dans un pays donné</u>, sans toutefois représenter chacun des États membres, puisqu'il représente les institutions de l'Union européenne.

Des actions particulières. Si l'action de l'Union européenne est rendue visible dans beaucoup de pays grâce à l'aide au développement et à l'aide humanitaire qu'elle apporte, les ambassadeurs de l'Union constatent que la promotion des valeurs européennes

a- À noter que <u>l'Union européenne dispose aussi de représentants spéciaux</u> dans différentes régions ou pays du monde connaissant des troubles. Ils contribuent dans ces endroits aux efforts pour consolider la paix, la stabilité et l'état de droit. Ils s'en trouvent ainsi en Bosnie-Herzégovine, dans la Corne de l'Afrique, au Proche Orient, au Sahel, etc.

est parfois liée aussi à des facteurs économiques.

Par exemple, après l'effondrement d'un immeuble de confection de Dacca au Bengladesh, en 2013, faisant plus de 1 000 morts, le fait que 60 % de la confection produite dans ce pays soient exportés vers l'Union européenne a pesé dans <u>la réforme de ce marché du travail au Bengladesh dans le respect de valeurs européennes</u>: certification des usines, critères d'exigence, modifications juridiques, fermeture des usines non conformes, etc.

Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre le changement climatique, dans la sécurité (par exemple maritime dans la zone Indopacifique), dans la santé (par exemple du fait de la pandémie de covid-19) est également de plus en plus visible.

Dans le domaine de la défense européenne, qui se construit, on note que certaines délégations commencent à avoir <u>des attachés militaires ou des attachés</u> de défense.

Selon les auteurs de l'article cité ci-dessus sur la perception de l'UE comme un acteur important, il convient aujourd'hui de rendre l'Union encore plus visible, de créer plus d'esprit de corps au sein du Service européen pour l'action extérieure (dont les membres ont des nationalités, des expériences, des cultures différentes), et de rendre la prise de décisions à 27 plus rapide. Mais la situation évolue favorablement.



La Présidence tournante du Conseil de l'Union européenne

Depuis le Traité de Lisbonne, cette présidence que les États membres assurent à tour de rôle (article 16 alinéa 9 du Traité sur l'Union européenne) ne doit pas être confondue avec la Présidence du Conseil des chefs d'État et de gouvernement, exercée par le Président du Conseil, nommé pour deux ans et demi (renouvelables) et qui est actuellement Charles Michel (lire La Lettre N° 15 - juillet 2020, page 1).

La Présidence française, qui débute (lire <u>page 6</u>), consiste, pendant six mois, à <u>présider les Conseils des ministres</u> (sauf celui des affaires étrangères, présidé en permanence par le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité).

L'État membre qui préside joue <u>un rôle de moteur de la construction européenne</u> en donnant des impulsions aux processus de décision législatif et politique en fonction des défis du moment. Il le fait en collaboration avec deux autres États membres <u>dans le cadre d'un "trio"</u> (en l'occurrence la Tchéquie et la Suède, successeurs de la France à la présidence tournante), ce qui permet à l'Union de voir plus loin, <u>avec des perspectives à 18 mois</u>, dans les domaines prioritaires.

b- Si dans les pays tels que les États-Unis, la Chine ou l'Inde, les 27 États membres de l'UE ont tous des ambassadeurs ; dans beaucoup d'autres, il arrive que moins d'États membres de l'UE ont des ambassadeurs. Par exemple, en 2021, il en existait seulement 17 au Pakistan, 13 au Bengladesh et aucun au Lesotho.

L'Europe sous dynamique française

La Présidence française du Conseil de l'Union européenne



Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, la France assure la Présidence tournante (lire en encadré <u>page 5</u>) du Conseil de l'Union européenne (alias Conseil des ministres de l'Union européenne), après la Slovénie qui l'a assurée pendant le second se-

mestre 2021, succédant à l'Allemagne.

Priorités et agenda de la France. En présentant les priorités du semestre devant la presse, comme il le fera, le 19 janvier, devant le Parlement européen, le président français Emmanuel Macron a déroulé le programme des prochains mois de sa présidence dont la devise est "Relance, puissance, appartenance". Ces trois grandes priorités découlent des objectifs fixés lors de son discours de la Sorbonne de 2017 et des travaux de longue haleine qui ont suivi (lire l'éditorial page 1).

<u>Une Europe souveraine</u>, avec trois axes principaux : maîtrise des frontières extérieures de l'Union ; consolidation de la politique de défense ; stabilité et prospérité du voisinage.

Il s'agira, selon les mots du président français, de «mettre en place un pilotage politique de l'espace Schengen» (la Commission européenne a proposé le 14 décembre deux propositions de règlements pour ce faire), de «créer un mécanisme de soutien d'urgence aux frontières en cas de crise», de «faire avancer le Pacte asile migration» (toujours en discussion, lire La Lettre Nº 17 - novembre 2020, page 6). Et en parallèle, de finaliser la "Boussole stratégique" (c'est-à-dire le livre blanc européen de la défense fixant les orientations collectives en fonction des menaces) et d'avoir des priorités pour aider les pays voisins à se stabiliser, en particulier l'Afrique (éducation, santé, climat, sécurité) et les Balkans occidentaux.

<u>Un nouveau modèle européen de croissance</u> avec quatre axes principaux : adaptation de la réponse économique à la sortie de crise ; ambition climatique ; puissance numérique ; mode de production créant des emplois qualifiés et mieux rémunérés.

Pour ce faire, il s'agira de «construire des filières industrielles fortes» (hydrogène, batteries, semiconducteurs, santé, culture, etc.), d'«adapter les règles budgétaires» et le «cadre financier» en parachevant l'Europe bancaire et le marché européen des capitaux. Et en parallèle, de mettre en place le «mécanisme

d'ajustement carbone aux frontières », d'avoir des «exigences environnementales » dans les accords commerciaux, de «lutter contre la déforestation importée » et pour la préservation de la biodiversité.

Dans le domaine du numérique, l'objectif sera de continuer à «faire émerger des acteurs», à «attirer des financements», et à «ne pas subir la loi des autres puissances», notamment grâce à deux textes majeurs en discussion : Digital market act (DMA) et Digital service act (DSA) (lire dans La Lettre N° 19 - mars 2021, pages 4 à 6).

Sur le plan social, le travail de la présidence portugaise (lire $\frac{N^{\circ} 21}{1}$, page 3) sera poursuivi, avec en particulier une Directive sur les salaires minimum.

<u>Une Europe à taille humaine</u> avec six thèmes principaux : «rebâtir un élan fondateur» à partir des conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe (lire Nº 23, page 3) ; continuer à défendre les valeurs européennes en «faisant vivre les valeurs démocratiques» (soutien au journalisme indépendant et d'investigation, à la lutte pour l'égalité femmes-hommes, contre les discriminations, etc.) ; permettre un travail historique indépendant (lire page 9) ; continuer à développer les universités européennes ; déployer les micro-folies pour le partage des œuvres artistiques ; soutenir la jeunesse en perfectionnant le système Erasmus et en initiant un service civique européen.

Des évènements dans tout le pays. Comme le font tous les États membres lors de leur présidence tournante, la France accueillera de nombreuses réunions européennes sur son territoire pendant ce premier semestre 2022.

<u>Environ 400 évènements</u>, dont une vingtaine de conseils des ministres européens, se tiendront dans les différentes régions du pays. Par exemple un Conseil des ministres du travail et des affaires sociales aura lieu à Bordeaux, un conseil de l'environnement à Lens, de la santé à Grenoble, de l'agriculture à Strasbourg, de l'espace à Toulouse, de la culture à Angers, etc.

Un sommet sur l'océan se tiendra le 11 février, un sommet des chefs d'États et de gouvernements sur "le nouveau modèle européen de croissance et d'investissement" les 10 et 11 mars, un sommet des dirigeants de l'Union européenne et de l'Union africaine les 17 et 18 février, une conférence sur les Balkans occidentaux en juin, etc.

Une programmation culturelle et artistique variée (musique, danse, littérature, arts plastiques, BD, etc.), dédiée notamment à la jeunesse européenne, a été élaborée avec le ministère de la culture et l'Institut français.

Et aussi

Le Traité du Quirinal

On entend parfois dire que les traités européens paralysent les États membres, ces derniers ne pouvant même plus avoir de relations bilatérales avec leurs voisins. La signature, le 26 novembre dernier, du <u>Traité du Quirinal</u> entre la France et l'Italie montre une nouvelle fois qu'il n'en est rien.

Le Traité sur l'Union européenne (TUE) et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) constituent le socle des valeurs communes aux 27 États membres de l'Union ainsi que les règles pour avancer ensemble dans le respect de ces valeurs. Mais il existe aussi des traités bilatéraux d'amitié et de coopération renforcée entre différents États membres, généralement issus d'une proximité géographique et d'une histoire partagée (souvent conflictuelle).

C'est par exemple le cas du Traité de l'Elysée signé en 1963 par le Général de Gaulle et le chancelier Adenauer pour sceller la réconciliation franco-allemande, et aujourd'hui appelé <u>Traité d'Aix-la-Chapelle</u> après son renforcement, le 22 janvier 2019, par le président Emmanuel Macron et la chancelière Angela Merkel.



Le Traité du Quirinal (du nom du palais présidentiel italien) était en gestation depuis 2017, mais sa signature avait été retardée par les tensions entre la France et le gouvernement populiste un temps au pouvoir en Italie.

Signé en 2021 par le président Emmanuel Macron et le président du Conseil italien Mario Draghi, ce traité d'amitié et de coopération renforcée a trois objectifs principaux : le travail en commun sur la scène européenne ; le rapprochement de la société civile des deux pays ; la mise en place d'orientations stratégiques communes.

<u>Dans la feuille de route</u>, qui accompagne le traité pour sa mise en œuvre, on note par exemple : des

points concernant la Méditerranée, notre mer commune (migration, écologie, défense); la jeunesse (service civique commun dès 2022, échanges renforcés sur l'industrie culturelle et le numérique); les questions transfrontalières (création d'un comité de coopération); etc. Autant de domaines dans lesquels l'Italie et la France contribueront ainsi à la consolidation européenne face aux défis du moment.



La Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)

En tant qu'Ardennais, ou habitant d'autres régions frontalières, on peut découvrir une mine d'informations nous concernant sur <u>le site internet</u> <u>de la Mission opérationnelle transfrontalière</u> (MOT).

La MOT est une association créée en 1997 par le gouvernement français. Elle a pour mission de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers, de mettre en réseau les acteurs et les expériences et d'assister les porteurs de projets.

Relais des besoins auprès des diverses autorités, assistance technique, mise à disposition de ressources, les actions de la MOT prennent en compte les enjeux transfrontaliers quels qu'ils soient : mobilité, emploi, tourisme, commerce, partage de services scolaires, de transport, de santé, coopérations multiples, etc.

Le site présente les acteurs, collectivités, agences, etc. qui sont membres de la MOT, les partenaires nationaux et européens avec lesquels elle est en lien, et les travaux qu'elle mène. Sa lettre mensuelle électronique, "L'actualité transfrontalière", que l'on peut demander à recevoir gratuitement, est concise, facile à lire, et toujours instructive.

Le dernier numéro traite par exemple des avancées dans les transports et le télétravail dans le territoire franco-luxembourgeois, de la stratégie de sortie de crise dans le territoire Aquitaine-Pays basque-Navarre, des déplacements dans la région franco-germano-suisse en fonction de l'épidémie de covid, des nouvelles cartes à télécharger de la MOT visualisant les flux et la coopération dans les bassins de vie transfrontaliers, etc.

Pour celles et ceux qui se croiraient isolés parce que vivant loin des capitales, la MOT permet de découvrir qu'ils sont, au contraire, dans des zones pleines de vitalité et d'échanges fructueux.



La PAC 2023-2027 est adoptée

Les trois règlements qui encadrent la politique agricole commune (PAC) ont été <u>définitivement adoptés par le Parlement européen</u>, le 23 novembre 2021, <u>et par le Conseil</u>, le 2 décembre 2021.

La nouvelle PAC (2023-2027) entrera en vigueur en janvier 2023, déclinée pour plus de subsidiarité au niveau de chaque État membre selon son plan stratégique national (PSN). Ces plans, finalisés fin décembre 2021, ont été adressés à la Commission européenne.

Pour renforcer la lutte contre le dérèglement climatique, et mieux protéger l'environnement et la biodiversité, au moins 35% du Fonds de développement rural (FEADER) seront alloués à des engagements agro-environnementaux, et 25% des subventions (aides directes) ne seront touchées par les agriculteurs que s'ils respectent des bonnes pratiques environnementales (les éco-régimes).

Au moins 10% des aides directes devront aller aux petites et moyennes exploitations, et au moins 3% du budget de la PAC seront alloués aux jeunes agriculteurs. Une réserve de crise a été instituée, pour servir en cas d'instabilité des prix agricoles.

Pour plus de détails sur le budget, les types d'aides selon les activités agricoles, et les critères environnementaux, lire dans le N° 21 La Lettre (juillet 2021, pages 2 et 3).

Le compromis obtenu après trois ans de négociations est apparu satisfaisant pour une large majorité de députés européens. Il a été critiqué par une partie des députés socialistes et par les écologistes, ainsi que par beaucoup d'ONG environnementales, pour les motifs suivants: texte pas assez ambitieux sur les exigences environnementales; suppression par le Conseil du plafonnement des aides pour les grosses exploitations; trop de marge de manœuvre laissée aux États membres.

Sur ce dernier point, précisons que la Commission européenne vérifiera chacun des plans stratégiques nationaux, pour s'assurer qu'ils sont conformes aux objectifs du Pacte vert (réduction des gaz à effet de serre, diminution des pesticides, augmentation de la proportion de cultures en bio).

Comme précédemment, <u>la France reste le premier bénéficiaire du budget de la PAC</u>. Sur les 242 milliards d'euros consacrés à la PAC 2023-2027 (le plus

gros budget de l'UE), 10 milliards seront attribués chaque année à la France.



La carte européenne du handicap

Actuellement, il n'existe pas de reconnaissance mutuelle du statut d'invalidité entre les États membres de l'UE. Ce qui entraîne des difficultés pour les personnes handicapées quand elles doivent se déplacer dans un autre État de l'Union, leur carte nationale pouvant ne pas être reconnue.

<u>Dans la stratégie relative au droit des personnes handicapées 2021-2030</u>, adoptée par la Commission européenne en mars 2021, il est prévu d'ici la fin 2023 (en plus de dispositions concernant l'accessibilité, le travail, l'éducation, etc.), une carte européenne du handicap. Cette carte ayant fait l'objet d'une expérience pilote menée depuis 2016 dans huit États de l'Union et évaluée en 2019.

Cette carte européenne du handicap est conçue pour garantir l'égalité d'accès des personnes handicapées aux transports, aux activités sportives, aux lieux culturels, etc. Elle ne concerne pas l'accès aux allocations versées aux personnes handicapées, ce domaine étant du ressort de chaque pays.

Elle fait actuellement l'objet d'une reconnaissance mutuelle par les huit États membres qui ont participé à l'expérience pilote: Belgique, Chypre, Estonie, Finlande, Italie, Malte, Roumanie, Slovénie.



On peut se demander pourquoi il est prévu d'attendre fin 2023 avant l'adoption et la mise à disposition d'un outil qui concerne la libre circulation de citoyens européens particulièrement vulnérables. <u>C'est ce que le Parlement européen a vivement souligné</u> dans une résolution du 7 octobre 2021 pour la protection des personnes handicapées dans l'UE, portant entre autres sur la carte européenne du handicap.

La demande des personnes en situation de handicap (environ 87 millions dans l'Union) est forte, comme on peut le voir dans <u>la vingtaine de pétitions qu'elles adressent chaque année au Parlement européen.</u>



Le Comité militaire de l'UE

La réunion des 25 et 26

octobre 2021 du <u>Comité militaire de l'UE</u> donne l'occasion de mieux connaître cette instance.

Créé en janvier 2001, le Comité militaire de l'UE est composé des chefs d'état-major de tous les États membres de l'Union (sauf le Danemark qui ne participe pas à la Politique de sécurité et de défense commune). Il est placé sous la Présidence de l'un d'entre eux (actuellement le général italien Claudio Graziano), désigné pour 3 ans par le Conseil des chefs d'État et de gouvernement.

<u>Le Comité militaire a pour fonctions</u>: d'assumer la direction de toutes les activités militaires de l'UE (planification et exécution des missions et opérations menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune; développement des capacités militaires) et d'adresser des avis et des recommandations au <u>Comité politique et de sécurité</u>.

Ce dernier, composé d'ambassadeurs à Bruxelles des États membres, donne des orientations stratégiques et politiques au Conseil des chefs d'États et de gouvernements au vu de la situation internationale, et contrôle les opérations de gestion des crises.



Dans sa réunion des 25 et 26 octobre, le Comité militaire a surtout abordé le sujet de la "Boussole stratégique" dont le premier projet détaillé sera rendu public en 2022. Il a insisté sur la nécessité pour l'Union de renforcer sa force de réaction rapide.

Dans le domaine de la défense, signalons aussi l'ajout par le Conseil, le 16 novembre dernier, de <u>14 nouveaux projets de Coopération structurée permanente</u> (CSP) aux 47 déjà en cours. Ce cadre de coopération, établi en 2017 (lire dans La Lettre N° 12 février 2020 page 3) permet aux États membres qui le souhaitent (ils sont 25 à présent) de développer conjointement des capacités de défense.

<u>Les nouveaux projets concernent par exemple</u>: le transport aérien stratégique de cargaisons hors gabarit ; des véhicules semi-autonomes ; des aéronefs télé-pilotés de petite taille ; des systèmes de cyberdéfense ; etc.

Enseigner l'histoire de l'Europe

Le 12 novembre 2020, le Conseil de l'Europe (lire en encadré ci-dessous) a créé <u>l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire de l'Europe</u>. L'initiative de sa création a été prise en mai 2019, sous la présidence française du Conseil de l'Europe, par 17 de ses 47 États membres, pour consolider la paix et l'unité européennes, en aidant la jeunesse à mieux s'approprier son histoire.

L'objectif principal est de collecter et de mettre à disposition des informations factuelles pour l'enseignement de l'histoire dans les pays participants. Sur la base de ces données, il s'agira de faciliter l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel, ainsi que la mise en réseau de celles et ceux qui enseignent l'histoire aux jeunes Européens. Ce sera un outil précieux pour lutter contre les tentatives de falsification des faits historiques, et pour aider à la construction d'une société européenne plus éclairée.

Le Président de l'Observatoire est actuellement Alain Lamassoure, homme politique français proeuropéen. <u>Dans un récent éditorial</u> paru dans La Lettre de la Fondation Schuman, il montre comment l'enseignement de l'histoire en Europe est essentiel pour relever les défis du moment. Ce texte donne envie de suivre le développement des travaux de l'Observatoire.



Le Conseil de l'Europe (Organisation des Droits de l'Homme)

<u>Le Conseil de l'Europe</u>, à ne pas confondre avec le Conseil de l'Union européenne, a été fondé en 1949, et a contribué à l'élaboration de la construction européenne. Il regroupe aujourd'hui 47 membres : les 27 membres de l'Union européenne plus vingt autres, de l'Albanie à l'Ukraine en passant par Monaco et l'Islande, etc.

C'est la principale organisation de défense des Droits de l'Homme du continent. On le connaît surtout par La Cour européenne des Droits de l'Homme. Mais le Conseil de l'Europe réalise en outre de nombreux travaux et produit des recommandations sur le racisme, l'égalité femmes-hommes, la liberté d'expression, etc. que l'on peut retrouver <u>sur son</u> site internet

La Présidence du Conseil de l'Europe est assurée tous les six mois par un des 47 États membres (actuellement l'Italie jusqu'en mai 2022, puis l'Irlande). Elle ne doit pas être confondue avec la Présidence du Conseil de l'Union européenne (lire page 5) assurée également tous les six mois par un des 27 États membres de l'Union européenne (la Slovénie jusque fin décembre 2021, puis la France à partir du premier janvier 2022, puis la Tchéquie).



L'aide humanitaire de l'UE

Le 29 octobre dernier, la

Commission européenne a publié <u>le rapport concernant</u> <u>les opérations humanitaires menées par l'Union en 2020</u>. Sa lecture donne une idée de l'ampleur de cette aide et des types d'opérations financées.

Les principaux bénéficiaires en 2020 ont été des pays d'Afrique (notamment la République Centrafricaine, le Soudan, les pays du Sahel) ainsi que la Syrie et les pays voisins accueillant des réfugiés (y compris la Turquie, les Balkans occidentaux, etc.).

L'Union s'est aussi concentrée sur les populations victimes de crises moins visibles dans nos médias tels que : Pakistan, Colombie, Venezuela, Haïti, Philippines.

Les besoins auxquels l'aide européenne a répondu sont surtout liés à des situations de conflits, des catastrophes naturelles, des conséquences du changement climatique, des épidémies, etc.



L'Union met aussi en œuvre des aides correspondant à des priorités dites "horizontales" : l'éducation des enfants dans les situations d'urgence ; la préparation aux catastrophes (dont la résilience au changement climatique) ; l'innovation en matière d'aide humanitaire ; la lutte contre les violences sexuelles ; etc.

En résumé, durant l'année 2020, 2 milliards 100 millions d'euros ont été consacrés à aider 80 pays dans le monde. 450 millions ont en outre été spécifiquement alloués à des conséquences de la pandémie de covid-19.

En plus <u>du pont aérien humanitaire ECHO-Flight</u> (4 appareils et un budget de 15 millions d'euros) que la Commission met régulièrement au service des organisations humanitaires, un pont aérien supplémentaire de l'UE dédié à la crise sanitaire a été mis en place, avec 67 vols organisés en 2020 pour porter secours à 20 pays.



L'Union européenne de l'énergie

Le rapport annuel de la Com-

mission européenne sur l'état de l'Union de l'énergie (en anglais) a été publié le 26 octobre 2021. On y note deux nouvelles plutôt positives :

- une baisse globale des émissions de gaz à effet de serre (par l'ensemble des États membres de l'Union) de 10% par rapport à 2019, et de 30% par rapport à 1990, année de référence pour les objectifs climatiques à long terme de l'UE;
- les énergies renouvelables (toutes sources réunies) ont généré 38% de l'électricité européenne contre 37% pour les énergies fossiles et 25% pour l'énergie nucléaire. Les énergies renouvelables deviennent donc, de peu certes, la principale source d'électricité de l'Union.

Cependant, toujours pour l'ensemble de l'Union européenne, si la consommation d'énergie a légèrement baissé, on ne peut rien en conclure du fait de l'impact de la pandémie de covid-19, qui a mis à l'arrêt une partie de l'économie. Par ailleurs, la dépendance de l'Union en termes d'importation d'énergie reste élevée (environ 60%), et la précarité énergétique touche environ 31 millions de personnes dans l'Union.

<u>Cinq rapports spécifiques accompagnent ce rapport</u> général :

- les subventions à l'énergie dans l'UE (celles en faveur des combustibles fossiles ont diminué, mais avec, là aussi, un effet covid-19);
- la compétitivité des technologies énergétiques propres (des progrès sont notables, mais qui doivent être accentués);
- le rapport d'étape sur l'action climatique pour chacun des États membres ;
- le rapport sur le marché du carbone (quotas, enchères, surveillance du marché, etc.);
- le rapport sur la qualité des carburants.

Des documents denses, mais à consulter pour avoir une idée objective de la situation.

À noter qu'en France, les énergies renouvelables ne représentaient, en 2020, que 19% de la consommation finale brute d'énergie (contre en moyenne 22% dans les autres États membres, et beaucoup plus dans certains comme la Suède, la Finlande, etc.). La situation évolue cependant : si le bois-énergie et l'hydraulique y sont les sources les plus développées, l'éolien et les pompes à chaleur sont parmi les sources qui progressent le plus.

Personnages-clés de l'UE

Christine Lagarde Présidente de la Banque centrale européenne (BCE)



Beaucoup connaissent Christine Lagarde, qui a été formée et a exercé différentes fonctions en France. Mais c'est aussi sa remarquable carrière internationale qui l'a conduite à devenir Présidente de la Banque centrale européenne.

Née en 1956 à Paris, elle a fait des études de droit commercial. droit du travail, économie, finances, et littérature américaine avant d'exercer tour à tour comme enseignante en droit des contrats, avocate (notamment dans le domaine du droit commercial), directrice associée du bureau parisien du cabinet d'affaires américain Baker McKenzie, ministre déléquée du commerce extérieur en France, ministre de l'agriculture et de la pêche en France, ministre de l'économie et des finances en France (entre 2007 et 2011, rude période de la crise financière), directrice générale du Fond monétaire international (FMI), et depuis novembre 2019 comme Présidente de la Banque centrale européenne (BCE).

Son parcours est in-résumable : on pourrait parler aussi bien de sa pratique de la natation synchronisée, que de son rôle au Conseil de surveillance de la bancassurance néerlandaise ING, ou de son stage au Capitole comme assistance parlementaire. Il lui a valu de nombreuses récompenses et son classement parmi les femmes les plus puissantes du monde : avant elle, aucune femme n'avait dirigé le FMI ou la BCE. Signalons aussi ses publications en tant que Directrice du FMI: "The voice of youth" ou "A global imperative to empower women" par exemple.



Le rôle de la Banque centrale européenne. La BCE, dont le siège est à Francfort, est <u>l'organe central de l'Eurosystème</u> et du Système européen des banques centrales nationales des États membres de l'Union européenne qui ont adopté l'euro.

<u>Selon l'article 127 du Traité</u> sur le fonctionnement de l'UE, ce système a pour objectif de main-

tenir la stabilité des prix et de soutenir les politiques économiques de l'Union permettant de réaliser ses objectifs.

Les principales missions de la BCE, autrefois dévolues aux banques centrales nationales, sont les suivantes: elle définit et met en œuvre la politique monétaire, conduit les opérations de change, gère les réserves officielles de change des États membres, promeut le bon fonctionnement des systèmes de paiement.

Elle contribue ainsi à <u>la sécurité</u> <u>du système bancaire</u>, et elle est en outre consultée par les institutions dans tous les domaines relevant de sa compétence, y compris s'agissant des projets de réglementation.

À noter que les autres banques dont on entend souvent parler au niveau européen ont des missions différentes : il s'agit de banques multilatérales de développement, conçues pour financer des projets et soutenir des investissements.

Ainsi, tout comme il existe par exemple une Banque africaine de développement, ou une Banque asiatique de développement, il existe pour l'UE <u>la Banque européenne d'investissement</u> (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.



Personnages-clés de l'UE

Dans les précédents numéros de La Lettre

<u>N° 15</u> (page 4) : **Charles Michel**, Président du Conseil européen

N° 15 (page 4): **Josep Borrell**, Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

<u>N° 16</u> (page 5) : **Paschal Donohoe**, Président de l'Eurogroupe

N° 17 (page 1) : Ursula von der Leyen,
Présidente de la Commission européenne
N° 18 (page 7) : David Sassoli,
Président du Parlement européen

N° 18 (page 1), Valéry Giscard d'Estaing, acteur majeur du projet de Constitution

européenne de 2003

N° 19 (page 9) : Margrethe Vestager, Vice -Présidente exécutive chargée de l'Europe numérique

N° 19 (page 9) : **Thierry Breton**, Commissaire chargé du marché intérieur

N° 20 (page 9): Frans Timmermans, Vice-Président exécutif chargé du Pacte vert N° 21 (page 8): Emily O'Reilly, Médiatrice européenne

N° 22 (page 9) : **Vĕra Jourová**, Vice-Présidente aux valeurs et à la transparence, chargée du respect de l'état de droit

N° 22 (page 9) : Dubravka Šuica, Vice-Présidente à la démocratie et à la démographie

N° 22 (page 9): Margaritis Schinas, Vice-Président à la promotion de notre mode de vie européen

<u>N° 23</u> (page 10) : **Laura Codruţa Kövesi**, Procureure du Parquet européen

> Prochaine parution <u>Mars 2022</u> mef08ardennes@gmail.com